



## Communiqué de presse

Paris, le 14 avril 2020

### **Intervention du Président de la République : les CCI saluent le renforcement des aides financières aux TPE-PME et appellent à tout mettre en œuvre pour que les entreprises disposent des protections sanitaires nécessaires à leur activité.**

Les Chambres de commerce et d'industrie saluent la décision d'accroître et de simplifier les fonds de soutien aux entreprises pendant la crise du coronavirus. Ayant accompagné plus de 215 000 entreprises depuis le 17 mars par leur dispositif de hotlines et de campagnes d'appels sortants, les CCI ont relayé auprès de l'État les besoins des TPE-PME, commerçants, indépendants, auto-entrepreneurs, entreprises en difficulté, pour traverser cette période de crise grave.

« Nous avons plaidé pour l'augmentation du montant du fonds national de solidarité, l'élargissement du nombre d'entreprises bénéficiaires, ainsi qu'une prise en compte simplifiée de la diversité des situations. Cette décision était très attendue », déclare Pierre Goguet, président de CCI France.

« Nous sommes également satisfaits de l'annonce d'un plan spécifique pour le tourisme, l'hôtellerie et l'événementiel, secteurs où les entreprises souffrent et qui ne remonteront la pente que très progressivement après le déconfinement. Il faudra en parallèle porter une attention vigilante sur le commerce non alimentaire en grande difficulté aujourd'hui. »

Mais au-delà de ces mesures, il est désormais essentiel que les entreprises autorisées à produire et à vendre pendant les quatre prochaines semaines de confinement, puissent disposer en quantité et le plus rapidement possible, des protections sanitaires (masques, blouses, visières...) nécessaires à leur activité.

« La future indépendance économique de la France se construit dès maintenant ; les entrepreneurs veulent et peuvent maintenir une activité dès lors que leur sont donnés les moyens de mettre en place les protections sanitaires », conclut Pierre Goguet.

---

Contact presse : **Françoise Fraysse** T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

 @CCIFrance